



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique 2015-2020**

**du Cégep de Saint-Hyacinthe**

Juin 2016

## **Introduction**

Le *Plan stratégique 2015-2020* du Cégep de Saint-Hyacinthe, incluant le plan de réussite, a été adopté par le conseil d'administration le 7 octobre 2015. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 28 avril 2016.

La Commission a évalué le Plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 6 juin 2016. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

## Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Saint-Hyacinthe, incluant le plan de réussite, couvre la période de 2015 à 2020, soit une durée de 5 ans. Il a été élaboré à la suite de l'évaluation de l'efficacité du *Plan stratégique 2010-2015*.

Après un mot de la Direction générale, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, dresse dans un premier temps un bref portrait du Cégep de Saint-Hyacinthe. Il présente par la suite la mission, les valeurs et la vision du Collège. Suivent l'analyse des contextes interne et externe de même que les enjeux que le Collège a retenus. Les orientations, les résultats attendus et les priorités d'intervention sont ensuite décrits. Les mécanismes de suivi et de reddition de comptes viennent compléter le plan.

# Évaluation du plan

## La conformité

Le *Plan stratégique 2015-2020* du Cégep de Saint-Hyacinthe, incluant le plan de réussite, répond à toutes les dispositions de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ainsi, il tient compte de la situation du Collège et des orientations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il couvre également une période de plusieurs années et comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Collège pour réaliser sa mission. En outre, le plan stratégique intègre le plan de réussite du Collège. Conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration. Le plan est également disponible sur le site Internet du Collège.

Selon l'article 16.2 de la Loi, le Collège doit produire un document expliquant son plan de réussite et le distribuer aux étudiants. Ce document doit être rédigé de manière claire et accessible. Une section de son site Internet est consacrée à l'aide à la réussite des étudiants. On y présente le Centre d'aide à la réussite, les services qui y sont offerts de même que plusieurs documents complémentaires portant sur l'aide à la réussite. La Commission **suggère** au Collège de compléter l'information en expliquant son plan de réussite aux étudiants.

## **L'efficacité potentielle**

### **L'analyse de la situation**

Dans sa planification stratégique 2015-2020, incluant la planification liée à la réussite, le Cégep de Saint-Hyacinthe présente une nouvelle analyse de sa situation. Celle-ci comprend un bref portrait du Collège et la présentation des enjeux auxquels il devra faire face au cours de la mise en œuvre de son plan stratégique. L'analyse de l'environnement externe s'attarde aux besoins du milieu en main-d'œuvre qualifiée, à l'ouverture au monde, à la consolidation d'un pôle de l'enseignement supérieur de même qu'à l'évolution du réseau d'enseignement collégial. L'analyse de l'environnement interne se consacre quant à elle à la réussite et à la persévérance des étudiants, à leurs besoins multiples et évolutifs, à l'évolution de l'effectif étudiant, à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, au maintien d'un milieu de travail et d'apprentissage stimulant et suscitant l'engagement, au développement durable, à la rareté des ressources ainsi qu'à la concertation. En somme, l'analyse de la situation du plan stratégique est claire, met en lumière les particularités de l'établissement et permet de cibler des enjeux propres au Collège. De plus, celui-ci a relevé les caractéristiques de sa population étudiante en vue d'orienter le plan en matière de réussite.

### **Les orientations**

L'analyse de la situation a amené le Collège à établir trois grandes orientations : viser la réussite par l'excellence dans la formation et les services offerts aux étudiants, s'engager collectivement dans un milieu d'apprentissage et de travail stimulant et favorisant l'accomplissement de même que répondre, de manière souple et adaptée, aux différents besoins de la population étudiante et de la collectivité. Pour chacune des orientations, le Collège a prévu des objectifs et des priorités d'intervention.

Les orientations sont reliées à la mission du Cégep de Saint-Hyacinthe qui poursuit son engagement à former des personnes autonomes aptes à agir en tant que citoyens engagés et responsables, et à les préparer à accéder aux études universitaires ou au marché du travail. Il veut également contribuer au développement de sa collectivité et s'engager activement sur la scène nationale et internationale par son dynamisme, par son caractère innovateur et par la qualité de ses services. De plus, les orientations sont reliées à la vision du Collège qui souhaite se distinguer en étant un cégep accueillant, accessible et où l'on s'accomplit.

## **Les objectifs stratégiques**

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend huit objectifs touchant les trois orientations et les enjeux dégagés au terme de l'analyse de situation qu'il a réalisée. Trois d'entre eux portent sur la réussite des étudiants, deux abordent l'engagement collectif dans un milieu d'apprentissage et de travail et les trois derniers concernent les différents besoins de la population étudiante et de la collectivité. La Commission observe que les objectifs sont clairement formulés en termes de résultats attendus accompagnés d'indicateurs pertinents et mesurables qui permettront au Collège de rendre compte annuellement de la progression vers l'atteinte des objectifs, comme le prévoit l'article 27.1 de la Loi. Le Collège a accompagné chacun de ses objectifs de pistes d'intervention.

## **Le mécanisme de mise en œuvre**

Le Collège a prévu un mécanisme de planification et de suivi des moyens de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, dans lequel les responsabilités sont également précisées. Chacun des objectifs du plan est accompagné de priorités d'intervention. Les plans d'action annuels des différents services du Collège doivent tenir compte de ces priorités. Les outils de suivi, de mesure et de régulation lui permettent de réaliser des suivis ponctuels et annuels des orientations, des objectifs et des priorités. Le rapport annuel, présenté au conseil d'administration, fait état du suivi des orientations et des objectifs.

## **Le mécanisme de suivi des résultats**

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, présente un mécanisme en vue d'effectuer le suivi des objectifs. Les responsables sont aussi précisés. Pour assurer le suivi des moyens mis en œuvre et des résultats de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, le Collège prévoit se doter d'outils de suivi, de mesure et de régulation. Il compte réaliser des suivis ponctuels et annuels des orientations, des objectifs et des priorités et en informer régulièrement le conseil d'administration.

Le Collège entend s'assurer que la planification stratégique, incluant sa planification liée à la réussite, fait partie intégrante de sa gestion et de sa planification quotidiennes de sorte qu'il pourra actualiser le plan en cours de route, s'il y a lieu. Il précise également que le suivi de chacune des orientations et des divers objectifs sera fait de façon plus explicite à travers les rapports annuels.

## **Le plan de réussite**

Le plan de réussite est complètement intégré au plan stratégique par sa première orientation qui est de viser la réussite par l'excellence dans la formation et les services offerts aux étudiants.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2015-2020*, incluant le plan de réussite, du Cégep de Saint-Hyacinthe est **conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

La Commission considère que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Ainsi, elle suggère au Collège de compléter l'information en expliquant son plan de réussite aux étudiants.

Le cas échéant, les jugements et avis formulés dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Isabelle Drouin

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**